

ARRÊTÉ

Service : Prévention et tranquillité publique

Références : E.L.

N° 301 - 2026

**Objet : PROROGATION DE REGLEMENTATION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT –
FERMETURE DE VOIE – PLACE ARISTIDE BRIAND – DU SAMEDI 23 MAI AU VENDREDI
05 JUIN 2026 (POUR UNE JOURNEE DE TRAVAUX – SAUF LE JEUDI).**

Le Maire de la Ville de Couëron,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

**Vu l'arrêté n°279-2026 en date du 13 mai 2026 autorisant des travaux de réalisation de branchement
A.E.P., au 2 place Aristide Briand,**

Considérant que les travaux ne seront pas achevés à la date prévue du 22 mai 2026 ;

arrête

**Article unique : Les dispositions de l'arrêté initial n°279-2026 en date du 13 mai 2026 sont prorogées
jusqu'au 05 juin 2026.**

À Couëron, le **20 MAI 2026**



Monsieur le Maire
Axel Casenave



A handwritten signature in blue ink, reading 'ACasenave', with a horizontal line underneath.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Mis en ligne sur le site Internet de la Ville du 20/05/2026 au 20/07/2026